

# PERSONNELS CASI, CSE & CCGPF ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



NOMBREUX  
FORTS  
ENSEMBLE

**Le 12 avril 2024**

**SAVOIR D'OÙ L'ON VIENT**

**POUR SAVOIR OÙ ALLER !**

**VOTEZ CGT !**

**95%**

c'est le volume de colos créées en propre par le CCGPF



**185**

c'est le nombre de bibliothèques sur le territoire



**50 000**

c'est le nombre d'ouvrages traités par le service du livre et de bibliothèques du CCGPF



**15 000**

enfants sont partis en colos avec le CCGPF



**11**

villages vacances du CCGPF accueillant chaque année des milliers de familles



**50 000**

cheminots-es et leur famille partent en vacances avec le CCGPF



# LA CGT NE RENONCERA JAMAIS !

## DES EMPLOIS ET DES SALARIÉS INDISPENSABLES !

En plus des colos, des bibliothèques, des villages vacances, des restaurants d'entreprise, des centres de loisirs, ce sont des dizaines de milliers de cheminots et leur famille qui, sur tout le territoire, plébiscitent et participent aux multiples activités (fêtes de l'enfance, fêtes de CASI, prix de la BD, concerts pour la paix, week-end découverte, sorties culturelles, de loisirs...).

Des activités historiquement développées par la CGT dont l'orientation est depuis toujours pleinement assumée : l'émancipation des cheminots et de leur famille en favorisant l'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture, aux sports à la découverte... en s'appuyant, pour partie, sur un patrimoine cheminot historique ou nouveau.

C'est pour mettre en œuvre cette orientation de la CGT en matière d'ASC, que les emplois et salariés des CASI et du CCGPF sont nécessaires et indispensables !

## SALAIRES : DES MILITANTS CGT ENGAGÉS !

Comme pour les cheminots, la CGT revendique l'augmentation générale des salaires des personnels CASI, CSE et CCGPF afin, non seulement de parer à l'incidence de l'inflation, mais aussi correspondre au juste prix du travail, des qualifications de chacun !

**C'est en ce sens que la CGT a, systématiquement et seule, obtenu l'application des mesures salariales gagnées par les cheminots et concédées par la direction SNCF.**

L'engagement sans faille de la CGT, notamment à travers sa délégation siégeant en commission paritaire, a également permis, encore cette année, d'arracher des mains de la direction SNCF des moyens financiers supplémentaires permettant aux salariés CASI, CSE et CCGPF de percevoir 400€ comme les cheminots.

**Cela démontre l'engagement de la CGT et de ses militants. Pour autant, le compte n'y est pas !**

## COMBATTRE LES MAUVAIS COUPS !

Les mauvais coups de la direction SNCF sont nombreux, ils impactent ou menacent fortement le service public SNCF et les cheminots mais également les personnels CASI, CSE et CCGPF.

Quand certains pratiquent la langue de bois, la CGT parle vrai et appelle au rassemblement des cheminots et des personnels CASI, CSE et CCGPF pour faire face et front commun !

Personne n'ignore les attaques subies et en cours ayant pour volonté d'éclater la SNCF, morceau par morceau, pour la privatiser et rogner les droits des cheminots. C'est l'unique et véritable objectif de l'ouverture à la concurrence généralisée du ferroviaire.

## LES MAUVAIS COUPS NE VIENNENT PAS QUE DE LA DIRECTION !

La dotation allouée aux ASC est versée par la direction SNCF. Son montant s'établit à 1,721% de la masse salariale cheminote (ensemble des salaires soumis à cotisations sociales). Ne comptent pas, par conséquent, l'intéressement, la participation, la prime « Macron » et autres primes de même nature et aléatoires. De même, le nombre d'emplois et le niveau des salaires cheminots influent directement sur le niveau de la dotation ASC.

Sur ces trois thèmes essentiels, le décideur est la direction SNCF. C'est donc bien cette dernière qu'il faut interpeller pour obtenir des moyens supplémentaires pour les ASC donc, aussi pour le personnel CASI, CSE et CCGPF !

**La CGT ne se trompera pas de cible et ne renoncera pas à faire plier la direction SNCF.** La CGT ne tournera pas le dos aux ASC émancipatrices, solidaires et mutualisées qu'elle défend, comme elle ne se détournera pas des salariés CASI, CSE et CCGPF et de leur légitimes aspirations. L'un ne va pas sans l'autre !

Ce n'est pas la démarche de certaines organisations syndicales qui renoncent tant sur la question salariale que sur l'emploi cheminot, comme vis-à-vis de l'éclatement de la SNCF.

Ces organisations syndicales considèrent devoir se substituer à la direction SNCF et distribuer «directement» la dotation ASC aux cheminots. Elles remettent en cause la solidarité et la mutualisation. C'est ainsi que leur choix se porte sur l'individualisation et que, par exemple, les chèques en tous genres font leur apparition faisant porter de réelles menaces sur les emplois des personnels CASI, CSE et CCGPF mais aussi sur leurs salaires.

## NI CARICATURE, NI EXAGÉRATION, QUE DES FAITS !

À partir de cette vision dangereuse, **sur le CASI de Lyon** et contre l'avis de la CGT, deux organisations syndicales ont décidé d'imposer un budget annuel CASI réservant 500 000 euros de chèques vacances pour plus de 10 000 cheminots (moins de 50€ par cheminot) qui entraînera, si elles ne font pas marche arrière :

- La fermeture des espaces culturels ;
- La suppression des événements et fêtes organisés.

**Soit la suppression de 10 emplois :**

- 8 salariés bibliothécaires (espaces culturels) ;
- 2 salariés du siège au service Communication.

**Sur le CASI de Paris Saint-Lazare**, ce ne sont pas moins de sept licenciements de personnels du CASI qui ont été exécutés en 2023 par l'organisation syndicale gestionnaire, pour des motifs aussi divers qu'opportunistes. Cinq de plus seraient prévus selon les propres écrits de l'OS en charge de la gestion. Plusieurs démissions ou mutations ont également eu lieu. Ces départs, contraints pour certains, n'ont pas été remplacés. Pour la CGT ces décisions et choix de gestion masquent mal la volonté d'alléger la masse salariale des personnels CASI, de se « débarrasser » de ces emplois pour dégager des moyens financiers à redistribuer.

**Sur Chambéry**, alors que la CGT exigeait l'application des mesures salariales obtenues, l'organisation syndicale nouvellement en gestion du CASI annonçait s'y refuser au motif que les salaires des personnels du CASI de Chambéry pesaient trop sur le budget du CASI.

Ainsi, plutôt que de revendiquer et de se mobiliser contre la direction SNCF pour obtenir l'augmentation de la dotation ASC, cette organisation syndicale choisit de sanctionner les personnels. C'est le choix du renoncement !

Ces trois exemples ne sont pas des réalités isolées. Ils sont, au contraire, la traduction de choix idéologiques !

# LUTTONS ENSEMBLE, GAGNONS ENSEMBLE !

Pour continuer de développer des ASC émancipatrices et solidaires, pérenniser les emplois associés, gagner l'augmentation des salaires de toutes et tous, il nous faut lutter ensemble. La CGT revendique une dotation à 3% de la masse salariale cheminote pour les actifs et 1% pour les retraités.

**En outre, le Collectif National CGT des personnels CASI revendique :**

- La réduction du temps de travail hebdomadaire sans perte de salaire (semaine de 32 heures) ;
- La répercussion immédiate de la revalorisation automatique du SMIC ;
- L'indexation automatique des salaires sur l'inflation ;
- L'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice et la révision de la grille ;
- Le déblocage du déroulement de carrière et de la prime d'ancienneté ;
- La prise en charge à 100 % de l'abonnement transport...

**LE 12 AVRIL,**

**QUE CELLES ET CEUX QUI SONT POUR**

**VOTENT CGT**

**&**

**S'ENGAGENT**

**POUR GAGNER !**